

BETEENDE MWA*

Comment exprimer et analyser cette brume qui jette un voile sur notre pensée, nos postures éducatives.

Cette brume anesthésiante qui empêche la projection vers l'avenir, l'ouverture vers des possibles.

Cette brume qui annihile nos capacités désirantes pour ces jeunes que sont ces mineurs, étrangers, isolés, pour qui nous recevons la consigne de mettre fin à l'accueil et au soutien éducatif dont ils bénéficient, à leurs 18 ans.

Cette brume masque le fait qu'en respectant les orientations préconisées par les autorités de tutelles, nous, éducateurs, basculons d'une posture éducative à une posture d'agent-instructeur d'une politique sociale de récession, de régression, de discrimination.

Il nous est demandé d'abandonner «l'autre», Celui qui est aux prises avec les effets violents du déracinement, de l'isolement affectif, de l'exil, de l'angoisse....., Celui là même pour qui nous avons reçu mission de protection, d'accueil et d'éducation pendant plusieurs mois, voir plusieurs années. Celui là, cet enfant là, était alors soutenu par une mesure de Tutelle d'Etat.

L'Etat tutélaire, parent supplétif, abandonne ses enfants.

Ses enfants? Enfin, Pas vraiment..... Puisque ceux là ne sont pas nés de la mère-patrie. Avec les visions politiciennes à court terme, d'un cycle électoral à un autre, ils deviennent une charge et non un espoir.

Pourtant, d'ores et déjà, nous savons qu'ils seront nos points d'appui de demain.

Du coté économique, ils comblent aujourd'hui les manques de main d'œuvre dans de nombreux secteurs comme la restauration, le service à la personne, le bâtiment, le ménage industriel ect.....

Du coté du métissage, demain, quand nous serons entièrement pris dans les filets de la sinistrose à la française, ils nous apprendront à « entendre le bruissement de la forêt qui grandit plutôt que le vacarme de l'arbre qui tombe» (proverbe Africain).

Allons stop, nous voilà pris en flagrant délit d'utopie, d'enthousiasme, d'espérance.

Revenons à notre métier d'éducateurs.

De bricoleurs du quotidien, de funambules de la rencontre, de porteurs provisoires du désir, de barrières aux forces mortifères, de surfeurs sur les forces de vie, de passeurs de l'enfance au monde des adultes,..... nous devenons les agents-applicateurs des consignes restrictives des politiques sociales. Nous devenons des porteurs de la dépression et des peurs de notre société, où l'étranger représente une menace.....

Ce qui m'effraie, c'est notre capacité humaine à supporter l'insupportable.

Ce qui m'effraie, c'est l'accommodement à cette brume anesthésiante. Certes, elle a pour fonction d'éviter que nous n'éclations en morceaux, envahis que nous sommes par des affects trop lourds, déchirés par des injonctions à l'encontre de nos idéaux, de nos postures citoyennes et de notre éthique professionnelle.

En tant qu'éducatrice, je suis effrayée par le discours raisonnable que je dois tenir à ces jeunes, orientant leurs choix de formation vers un métier parmi ceux qui ont prédilection auprès de la préfecture et dont le but principal est l'espoir à l'accès d'une carte de séjour. Sésame bien fragile. Parcours épuisant, humiliant, à renouveler chaque année.

En tant qu'éducatrice, je suis effrayée de m'entendre motiver ces jeunes pour qu'ils orientent leurs choix d'hébergement vers du logement gratuit, les hébergements sociaux leurs étant refusés.

A 18 ans, pas de carte de séjour, pas de ressources pérennes, pas de parents cautionnaires, pas de

Aucune structure ne peut les accueillir.

Aucun autre dispositif n'est prévu pour prendre le relais.

Cette politique insensée, discriminatoire, crée des situations anxiogènes : des jeunes se retrouvent sans hébergement, sans étayage éducatif, à trois mois de leur examen de CAP, de BAC.....Ils sont fauchés dans leur parcours de formation, dans leur dynamisme d'intégration.

Quel est leur avenir? Retourner dans leur pays? Impossible!

Nous ne pouvons ignorer que leur pays, pour la plupart, ils n'ont pas demandé à le quitter.

A 15, 16 ans tout au plus, ce sont des adultes qui leur ont imposé ce choix.

Nous ne pouvons ignorer que dans leur pays, ils n'ont plus de place s'ils ne reviennent avec dans leur besace, une belle obole, un métier porteur d'espoir et d'évolution sociale!

Nous ne pouvons ignorer que dans leur pays, ils ont subi les effets dramatiques du rejet, de la misère, de la guerre. Ils ont subi des traumatismes dont ils ne peuvent nous parler. Des effractions impensables et in-pensables.

Ces nouvelles préconisations, transforment fondamentalement notre métier. Nous devenons des:

- Educateurs casseurs d'espoir,
- Educateurs casseurs d'avenir,
- Educateurs casseurs d'humanité.

Je ne veux pas être contrainte à devenir cette figure d'éducateur.

Je ne veux pas être assignée à mettre les valises de ces jeunes sur le pas de porte du foyer, les jetant ainsi à la rue, dans les bras d'éventuels prédateurs.

En attendant ce jour inévitable, je me vois fonctionner avec ces jeunes avec toutes les compétences acquises: rassurer, soutenir psychiquement dans ce douloureux passage, demeurer dans la juste distance sans me faire envahir par l'inquiétude, maintenir ouvertes des portes d'espérance sur l'avenir, déployer toute mon énergie et mes savoirs faire pour imaginer des solutions envisageables, monter des dossiers, suer dans les dédales des démarches administratives, solliciter mon réseau professionnel ou amical

Mais, une partie de moi sait que dans cette attitude positive, dynamique, il y a imposture.

En mobilisant les compétences de ces jeunes, nous remettons la charge de la responsabilité de leur avenir sur leurs seules épaules, alors qu'institutionnellement, nous ne pouvons ignorer qu'ils ont fondamentalement encore le besoin d'être soutenus, d'être psychiquement enveloppés par une politique sociale éducative, soignante, solidaire, fraternelle.

Je voudrais pouvoir leur assurer que jamais je ne les sortirai de mon champ d'humanité, de notre chant d'humanité.

Ne nous laissons pas endormir par cette brume anesthésiante, certes protectrice d'un risque d'une implosion personnelle, d'un «burn-out», mais au risque d'un enfumage propice à ce que demain il nous soit demandé en tant qu'acteur social de descendre encore plus bas sur l'échelle de l'inhumanité...

Onvahou Onfaikoi,* éducatrice

**BETEENDE MWA, traduction du peulh : GRAND MALAISE*

**OVAHOU ONFAIKOI, nom d'emprunt. Si vous voulez réagir, commenter ce texte: onvahou.onfaikoi@laposte.*

Pour en savoir plus.....

Qui sont ces jeunes?

Des jeunes étrangers, mineurs, arrivent en France seuls, sans un parent. Isolés, ils sont dans un premier temps pris en charge dans le cadre de la protection de l'enfance et accueillis dans une M.E.C.S (un foyer éducatif) ou une famille d'accueil. Pour chacun(e) d'entre eux, une Tutelle d'Etat a été prononcée.

Pourquoi en parler ? Qu'y a t-il de nouveau ?

Le Conseil Général 44 diffuse de nouvelles directives concernant ces jeunes lorsqu'arrive leur majorité. Le CG 44 préconise de ne plus mettre en œuvre des demandes relevant du dispositif CSAJ protection (Contrat de Soutien à l'Autonomie des Jeunes) qui autorise l'établissement éducatif à poursuivre l'accueil et le suivi éducatif du jeune. Pourtant, les textes fondateurs de la protection de l'enfance permettent si nécessaire une poursuite jusqu'à 21 ans.

Aujourd'hui, le CG 44 veut que nous sollicitons uniquement des CSAJ d'insertion. Cela veut dire que le jeune pourrait temporairement recevoir une allocation d'environ 500 euros mais qu'il devrait avec cette somme se loger, se nourrir, se vêtir, assurer son transport, ses frais de formation ou de scolaritéet pour combien de temps ?

Le problème infranchissable c'est qu'à 18 ans, ces jeunes n'ont pas de carte de séjour. Ils n'ont pas même reçu un récépissé attestant le dépôt de leur demande de carte de séjour. Pourtant, leurs dossiers ont été réalisés 3 mois avant leur majorité. Ils sont pris dans le labyrinthe administratif. Ils doivent obtenir un acte de naissance, que seul leur pays d'origine peut délivrer. Mais qui contacter quand ils ne savent où sont leurs parents ou que ceux ci sont décédés? Ils s'affrontent aussi à de multiples difficultés pour établir un passeport.

Sans carte de séjour, aucun bailleur social ne peut les accueillir. Ces jeunes ne peuvent bénéficier d'aucun dispositif de droit commun. Comment les élus et les cadres socio éducatifs du CG peuvent ils ignorer cela? Nous comprenons que des solutions doivent être trouvées face à l'arrivée exponentielle de mineurs isolés sur le département, mais cela ne peut être au péril d'autres jeunes, si peu majeurs, si fragiles, aux prises avec les imbroglios administratifs.

